

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le cinq juin deux mille vingt-six à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de LAFAYE Laurent.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
29	23	29
Date de la convocation : 29/05/2026		
Pour	Contre	Abstention
29	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Présents : LAFAYE Laurent, BALOT Nicolas, BARRIERE Danielle, BONNY Marie-Claude, DUGEAY Pascal, REYNAUD Christian, MIGNOT Jean-Marie, ROUX Blanche, BOISSONNEAU Magali, MOUTAUD Florence, MEGE Frédéric, MOURET Stéphanie, MARCOUL-SOULIE Bénédicte, GRANET Frédérique, NIOSSOBANTOU Dimitri, NICOT Damien, ROUGIER Julien, MOMART Fabrice, EHLIG Genêt, DELIRANT Rose, MORIN Julien, HENRY Amélie, LABROUE Sandrine

Représentés : BATIER Jean-François représenté par BARRIERE Danielle, MARIAUD Eric représenté par LAFAYE Laurent, GOUVIER Eric représenté par REYNAUD Christian, ROBERT Marie-José représentée par GRANET Frédérique, TRICARD Morane représentée par MARCOUL-SOULIE Bénédicte, BUSSIÈRE Pascal représenté par MORIN Julien

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MEGE Frédéric est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

### N°2026\_D\_035

**Objet** : Modification de la délibération n°2026/D/010 du 30/03/2026 pour ce qui concerne la désignation des personnes extérieures désignées au sein de l'organe délibérant du Comité consultatif Culture et Pastel

Monsieur Dimitri NIOSSOBANTOU informe les membres du Conseil municipal que la délibération n° 2026/D/010 a acté le 30/03/2026 la désignation des participants élus et des participants "personnes extérieures" au sein du Comité consultatif Culture et Pastel.

Il porte à la connaissance de l'Assemblée que Madame Marylène VERDÈME souhaiterait rejoindre ce Comité en tant que participante parmi les "personnes extérieures".

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de faire droit à cette demande.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme  
En mairie le vendredi 05 juin 2026

Le secrétaire de séance,  
Frédéric MÈGE



Le maire,  
Laurent LAFAYE.



Certifiée exécutoire

Reçue en préfecture le : 10/06/2026

Publiée le : 10/06/2026

Le maire,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de son envoi au représentant de l'État.